|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 15 avril 2019

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Contact:Tél.:Télécopie:Courriel: | **Circulaire TSB 165**Manifestations du TSB/DA**Denis ANDREEV**+41 22 730 5780+41 22 730 5853tsbevents@itu.int | - Aux administrations des États Membres de l'Union;- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;- À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Quatrième atelier de l'UIT sur le traitement et la gestion des données pour l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes (Genève, Suisse, 19 juillet 2019)** |

Madame, Monsieur,

1 L'Union internationale des télécommunications (UIT) organise le **quatrième atelier de l'UIT sur le traitement et la gestion des données pour l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes**, qui aura lieu de 14h30 à 17h30 le 19 juillet 2019 au siège de l'UIT, rue de Varembé 2, Genève, Suisse.

L'atelier sera précédé de la huitième réunion du Groupe FG-DPM de l'UIT-T, qui aura lieu du 15 au 19 juillet 2019 au même endroit. Vous trouverez plus de détails sur la page web du Groupe FG‑DPM à l'adresse: [www.itu.int/go/tfgdpm](http://www.itu.int/go/tfgdpm).

2 La participation est ouverte aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite, mais le nombre de places est limité et aucune bourse ne sera accordée.

3 Les objectifs de l'atelier sont de donner un aperçu des activités du Groupe FG-DPM sur le traitement et la gestion des données pour l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes et de présenter les documents qui ont été élaborés et approuvés par le Groupe FG‑DPM tout au long de la durée de ses activités.

4 Des informations relatives à l'atelier seront disponibles sur le site web de la manifestation à l'adresse: <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/20180219/Pages/default.aspx>. Ce site web sera actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

5 Des équipements de réseau local sans fil seront mis à disposition sur le site de la manifestation.

6 L'inscription est obligatoire pour toutes les personnes qui souhaitent participer à l'atelier. Pour vous inscrire, vous êtes invités à remplir le formulaire en ligne disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C-00006037>. Veuillez noter que les délégués ne peuvent assister à l'atelier que s'ils sont inscrits. L'inscription sera ouverte jusqu'à la fin des manifestations.

7 Je vous rappelle que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant la date de début de l'atelier** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

En cas de problème pour des **États Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa, mais uniquement pendant la période de **quatre** semaines susmentionnée. Les demandes doivent être effectuées en cochant la case correspondante du formulaire d'inscription, au plus tard quatre semaines avant la date de la manifestation. Elles doivent être envoyées à la Section des voyages de l'UIT (travel@itu.int), avec la mention "**assistance pour le visa**".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

*(signé)*

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications